

## Comité Syndical du 3 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois mai à dix-huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Grande Halle de l'espace Tully sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente.

### Délégués titulaires présents / votants :

ANTHONIOZ-TAVERNIER, ARMINJON Christophe, BAUD Jean-François, BAUD Thérèse, BEREZIAT Patrice, BERGER Gérard, BERTHIER Marie-Pierre, BIGRE-MERMIER Françoise, BOIRE-VARLET Sophie, BOURON Jean-René, BURNET Jacques, CHESSEL Pascal, COLOMER Gérard, CRAYSTON José, DEAGE Joseph, DENAIS Jean, DEVILLE François, ESCOUBES Pascale, FICHARD Bernard, FILLON Pierre, GALLAY Gilbert, GARIN Jacqueline, GIGUELAY Elisabeth, GIRARD Marie-Pierre, MANILLIER Claude, MAXIT Monique, MUTILLOD Christophe, NEURY Jean, PFLIEGER Géraldine, PRADELLE François, RAMBICUR Jean-Pierre, RUDYK Georges, THOMAS Gil, TRABICHET Yannick, TRIVERIO Christian, ZANETTI-CHINI Marie-Laure.

### Délégués suppléants présents / votants :

VUADENS André, MORAND Jean-Claude, GIRARDOT Frédéric, BAUR Jean-Louis, HYVERT Alain.

### Absents excusés :

LEI Josiane donne suppléance à M. VUADENS,  
LOMBARD Gérald donne suppléance à M. MORAND,  
Suppléance de M. GIRARDOT,  
SONGEON Christophe donne suppléance à M. BAUR,  
VIOLLAND Anne-Cécile donne suppléance à M. HYVERT,  
CHEVALLIER Michèle donne pouvoir à M. DENAIS  
DORCIER Jean donne pouvoir à M. ARMINJON,  
NEURY Jean donne pouvoir à M. DEAGE.

Secrétaire de séance : Thérèse BAUD

Nombre de titulaires en exercice : 55 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 36

Nombres de délégués suppléants présents : 5

Nombre de pouvoirs : 3

Nombres de votants : 44

Convocation : 26 avril 2018

Délibération affichée le :

### Point n°1 – Présentation de la stratégie de mobilité multimodale

Madame ROLANDEAU présente la stratégie de mobilité multimodale, la problématique des déplacements et des transports est un enjeu majeur sur le territoire du Chablais. Un des objectifs prioritaires du SCoT en révision est de s'appuyer sur une stratégie visant à faciliter et à rendre plus fluides les mobilités, interne au territoire et dans ses relations avec les territoires limitrophes, notamment avec la Suisse voisine.

Afin de conforter et d'optimiser le lien entre organisation de la mobilité et urbanisme, une stratégie prospective de mobilité a été élaborée à l'échelle du périmètre du SCoT. Cette stratégie a vocation à être déclinée dans les schémas intercommunaux de mobilité portés par les autorités compétentes.

Le suivi de l'étude a été assuré par un Comité de Pilotage composé d'élus issus du Groupe de travail SCoT. Il s'est réuni à quatre reprises depuis le lancement de l'étude en Octobre 2017. Des échanges réguliers ont été assurés entre le prestataire et les trois EPCI. La stratégie a été présentée au groupe de travail SCoT réuni à Larringes le 26 avril 2018.

La stratégie de mobilité se base sur la mise en service dès 2025 de l'ensemble des projets d'infrastructures structurantes : Autoroute Machilly-Thonon, Léman Express, THNS. En effet, aucun des scénarii n'a été construit en envisageant l'abandon d'un de ces projets. Ils sont même envisagés comme des conditions à la mise en œuvre d'une stratégie de report modal qui doit pouvoir s'appuyer sur une qualité de services renforcée.

Par cette stratégie les élus souhaitent porter une vision ambitieuse et réaliste qui s'appuie sur un phasage et une montée en puissance progressive du niveau de service aux usagers. Le phasage en trois temps (2021, 2025 et 2035) permet de proposer un déploiement réaliste des objectifs stratégique.

Dans la droite ligne des orientations politiques inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattues en Comité Syndical du 16 novembre 2016, la stratégie de mobilité multimodale se décline ainsi :

1 - Articuler/intégrer les infrastructures de transport actuelles et futures et un aménagement maîtrisé, et tout particulièrement celles liées au désenclavement du Chablais, notamment routier

1.1 : Maximiser la complémentarité des infrastructures de transports structurants (Autoroute Machilly-Thonon, THNS, Léman Express, RER Sud Léman)

1.2 : Développer les alternatives compétitives pour diminuer l'usage de la voiture individuelle

1.3 : Développer la multi-modalité par des aménagements adaptés et attractifs pour le rabattement

1.4 : Conforter l'armature territoriale du Chablais par un maillage structuré de services de transports (tous modes)

1.5 : Accompagner la mise en service des projets d'infrastructures par des choix d'aménagement maîtrisés

1.6 : Considérer les pôles gares ferroviaires, lacustres et les pôles multimodaux (actuels et futurs) comme des pôles prioritaires de structuration du territoire

2 - Développer les infrastructures de modes doux

2.1 : Renforcer le lien urbanisme et transport par des tissus urbains adaptés (accessibilité, cheminement, densification, etc.)

2.2 : Développer les cheminements doux pour la pratique quotidienne touristique et de loisirs

- 3 - Promouvoir une desserte multimodale performante toute l'année pour les déplacements liés à l'économie du tourisme et aux loisirs
  - 3.1 : Promouvoir une desserte multimodale performante toute l'année pour les déplacements touristiques et de loisirs
- 4 - Prévoir la création de plateformes logistiques et de fret ferroviaire
  - 4.1 : Trouver un modèle de gouvernance adapté à la rationalisation des infrastructures logistiques
  - 4.2 : Améliorer les conditions d'accès et d'accueil des poids lourds et leurs chauffeurs
  - 4.3 : Intégrer les projets fret en amont des projets urbains
  - 4.4 : Limiter le recours au transport routier
- 5 - Faciliter et accélérer le déploiement du très haut débit
  - 5.1 : Faciliter et accélérer le déploiement du très haut débit pour garantir la couverture sur tout le territoire
  - 5.2 : Optimiser et mutualiser les équipements existants
  - 5.3 : Accompagner les usages du numérique vers plus d'innovation et en lien avec la réduction des besoins en déplacement

Considérant que :

- Le périmètre du SCoT est cohérent pour porter une vision stratégique relative à la mobilité des personnes, au transport de marchandise et au numérique,
- Il appartiendra aux collectivités compétentes d'intégrer cette stratégie dans leurs schémas,
- Le SCoT du Chablais, approuvé en février 2012 et actuellement applicable, comporte le projet de liaison routière Machilly-Thonon dans son orientation générale de réaliser les infrastructures nécessaires au désenclavement du Chablais,
- Le SCoT approuvé en février 2012 indique que les infrastructures inscrites dans le DOG et traversant des espaces naturels d'intérêt écologique majeur devront être accompagnées de mesures pour rétablir les continuités et fonctionnalités écologiques de ces espaces,
- Le SCoT du Chablais en révision intègre, dans son PADD débattu en conseil syndical du 24 novembre 2016, le désenclavement du Chablais et notamment la liaison Machilly-Thonon,

**Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** les ambitions portées par la stratégie de mobilité multimodale,
- **SOUTIENT** fermement les grands projets d'infrastructures structurantes, et prioritairement le barreau autoroutier Machilly-Thonon, qui répondent aux enjeux de désenclavement du Chablais inscrits dans le PADD du SCoT en révision,
- **TRANSMET** cette stratégie et cette délibération au commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique de la DUP,
- **PROPOSE** aux communes/EPCI du périmètre du SCoT de faire écho à cette délibération en contribuant à l'enquête publique.



La Présidente,  
  
Géraldine PFLIEGER

**Acte certifié exécutoire après télétransmission le    /    /2018 et affichage le    /    /2018**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*